

De Decker doublait les velours du Sénat avec l'hermine de l'avocat

KAZAKHGATE L'avocat De Decker a profité du Parlement pour épingle le ministre

- En février 2011, le politicien obtient rendez-vous chez le ministre de la Justice.
- Mais c'est l'avocat qui s'y dévoile et plaide la cause de son client, Patokh Chodiev.
- Démarche « inadmissible », se souvient Stefaan De Clerck.

Quelle a été la nature exacte de la démarche entreprise le dimanche 20 février 2011 par l'ancien vice-président du Sénat Armand De Decker (MR) auprès de Stefaan De Clerck (CD&V), alors ministre de la Justice ?

L'ancien ministre est venu s'en expliquer ce vendredi en commission d'enquête « Kazakhgate » : « Au mois de février 2011, j'ai été interpellé par l'ancien président du Sénat, Armand De Decker, rappelle-t-il. Je pense que c'était en marge des séances plénières du jeudi après-midi. Il voulait d'urgence évoquer avec moi un dossier. Puisqu'il avait souligné le caractère d'urgence et que l'agenda était assez chargé, je lui avais dit que la seule possibilité était de se voir le week-end à Courtrai (NDLR : au domicile du ministre). Il m'a confirmé que ce n'était pas un problème, et m'a demandé si le dimanche soir (NDLR : le dimanche 20 février) me convenait. »

« Ce soir-là, lorsqu'il s'est présenté, il était accompagné à ma grande surprise d'une avocate française (NDLR : Catherine Degoul, avocate de Chodiev). De Decker m'a indiqué qu'il était à nouveau actif comme avocat, et qu'il avait été consulté dans le cadre d'un dossier judiciaire pendant. Bien entendu, je ne savais pas cela lorsqu'il m'avait demandé ce rendez-vous. (...) Quand il a sollicité de me voir, il n'a pas précisé qu'il voulait me voir comme avocat : c'était en marge des questions orales à la Chambre et au Sénat, dans le va-et-vient parlementaire, et

il m'a dit qu'il voulait me voir d'urgence, sans précision aucune. Je suis courtois, poli, surtout vis-à-vis d'un ancien président du Sénat, et j'ai essayé d'être disponible. »

« Il s'est avéré qu'il s'agissait d'un dossier individuel, (qu'il s'agissait) du dossier Chodiev, un dossier que je ne connaissais absolument pas. (...) Apparemment, il y avait un souci avec une mention dans le casier judiciaire. C'est

cela le point du dossier que De Decker a évoqué : il y avait cette idée de soulever un casier judiciaire vierge. »

« Dès qu'il s'est avéré qu'il m'avait interpellé suite à un dossier individuel pénal, c'est là que tout s'est bloqué, que toutes les portes se ferment : je lui ai clairement indiqué que toute intervention de ma part était exclue, et qu'en tant que ministre de la Justice, je ne pouvais pas et n'entendais pas intervenir dans des dossiers individuels. Que c'était mal placé, mal vu qu'il essaye de m'approcher. Que le ministre de la Justice ne disposait que d'un droit d'injonction positive (demander une enquête, des instructions dans le cadre d'un dossier), qu'il ne disposait absolument pas d'un droit inverse. »

Que s'est-il passé ? « La discussion a alors évolué vers une future évolution législative : l'élargissement de la transaction pénale. Etant donné que dans ce dossier je n'avais pris aucune initiative personnelle et que ce n'était pas mon dossier, je lui ai dit qu'il devait plutôt... que je devais m'informer auprès de mon chef de cabinet. (...) J'ai essayé d'y couper court, cela a été une visite de courtoisie, pas longue (...) maximum vingt minutes, une demi-heure. »

Pourquoi le ministre n'en a-t-il parlé à personne, même pour s'en offusquer ? « Je n'en ai parlé à personne car si j'en parlais à qui que ce soit, je risquais d'entraîner (cette personne) dans quelque chose d'inacceptable. Du coup je n'en ai parlé à personne, même pas à mon chef de cabinet. Le dossier était entre les

mains du judiciaire et devait pouvoir poursuivre son cours en toute indépendance. Aurais-je dû prévenir le bâtonnier ? Je ne l'ai pas fait. J'ai voulu éviter de faire quoi que ce soit suite à cette intervention inadmissible (car) c'était inadmissible, je n'ai d'ailleurs jamais vécu ce cas d'un avocat qui vient trouver le ministre en lui disant : "Essayez de me trouver une solution dans tel dossier". »

Oui mais pourquoi ne pas avoir dénoncé au moins cette éventuelle tentative d'ingérence dans la Sûreté de l'Etat ? A l'époque, Stefaan De Clerck est le ministre titulaire du service de renseignement, et ce qu'il apprend pourrait utilement compléter les bribes d'informations dont dispose déjà la Sûreté. « J'y ai vu un dossier belge, avec un avocat

belge », se souvient le ministre, pas un dossier qui mettait en branle de hauts intérêts français. Oui, le mot « Élysée » a probablement été évoqué, mais De Decker a été prudent : « Le dossier Chodiev a été esquissé. J'avais compris que cette avocate française agissait à la demande de l'Élysée, avait été désignée par l'Élysée, et que De Decker avait été sollicité par cette avocate. Il agissait comme avocat de liaison – assez particulier – en Belgique. De Decker agissait pour cette avocate dans le dossier Chodiev mais n'était pas avocat de l'Élysée, plutôt avocat de Chodiev. L'Élysée a dû être citée, mais De Decker ne s'est pas présenté comme "avocat de l'Élysée". » Ce n'est qu'au cabinet du ministre, deux jours plus tard, que De Decker aurait commis cet abus de langage.

Cependant, c'est bien le politicien qui a démarché le ministre le jeudi, pas l'avocat, et c'est ce qui a permis à cette réunion d'urgence de se tenir le dimanche. Pourquoi une telle célérité ? « L'ex-président du Sénat, ministre d'Etat, ancien ministre, vous demande de vous rencontrer d'urgence par rapport à un dossier ! Point. Moi, déclare De Clerck, je suis toujours accessible ! » ■

ALAIN LALLEMAND

« Je n'ai jamais vécu ce cas d'un avocat qui vient trouver le ministre en disant : "Essayez de me trouver une solution dans tel dossier" »

STEFAN DE CLERCK (CD&V), EX-MINISTRE DE LA JUSTICE

AUDITION**Reynders a bien rencontré Degoul, mais sans lien avec le dossier Chodiev**

Oui, le 2 février 2012, dans le bureau du vice-président du Sénat Armand De Decker (MR) situé à l'arrière de l'hémicycle, le ministre des Affaires étrangères Didier Reynders (MR) a effectivement rencontré celle qui fut l'avocate française de Patokh Chodiev, Catherine Degoul. La mention retrouvée à cette date par la justice française dans l'agenda de l'avocate (« Bruxelles ADD + DR ») n'était

donc pas fantaisiste. Mais cette rencontre n'avait aucun lien avec le dossier Chodiev ou le non-paiement d'honoraires dans ce dossier, a révélé ce vendredi Didier Reynders devant la commission d'enquête. L'avocate Degoul s'occupait à cette époque du dossier du Congolais Jean-Pierre Bemba, inculpé par la Cour pénale internationale. Grâce à « Armand », elle a pu remettre à Didier Reynders une lettre que celui-ci a remise à la ministre de la Justice Annemie Turtelboom (Open VLD). C'est ce que révèle le ministre.

A quel titre s'est présenté De Decker, avocat ou politicien ? « C'était Armand », tacle Reynders, probablement à raison.

Problème : quand on interroge Armand De Decker en 2016 sur ses

honoraires, il se défend en disant qu'il ne faut pas lier tous les honoraires perçus au seul Chodiev. Il a traité aussi le dossier Jean-Pierre Bemba. Et Degoul dit avoir réglé elle-même les honoraires que Bemba n'a jamais versés. En clair ? C'est donc bien en tant qu'avocat, payé par Degoul, que De Decker intervient en faveur de Bemba, en mettant à profit son bureau de vice-président du Sénat, pour permettre à la consœur qui le rétribue d'approcher son ami Reynders, ministre des Affaires étrangères. Il n'y a donc pas que dans le dossier Chodiev que De Decker mélangeait les velours du Sénat et l'hermine de l'avocat.

A.L.